



UNIVERSITÉ  
LAVAL

**Faculté de droit**

Chaire de recherche et  
d'innovation Goldcorp en droit  
des ressources naturelles et  
de l'énergie

# Gestion des déchets radioactifs et participation du public : pour une démarche inclusive

Colloque : Mondialisation et droit du  
développement durable sous l'angle  
cinématographique  
14 juin 2016

**Christophe Krolik**

Professeur

Titulaire de la Chaire de  
recherche et  
d'innovation Goldcorp en  
droit des ressources  
naturelles et de l'énergie



UNIVERSITÉ  
LAVAL

# « Sovereignty Dreaming, La révolte des Rêves », 2014, de Vanessa ESCALANTE

---

## Contexte

1972: les tentes de l'Ambassade Aborigène

1992: *Mabo v Queensland* sur le titre autochtone

2006: projet de stockage de déchets radioactifs à Muckaty

Nothern Land Council: manquements à la consultation des autochtones ?

Litige devant la Cour fédérale en juin 2014

# Introduction

**Rôle essentiel de l'accès à l'énergie** pour satisfaire des besoins fondamentaux (lumière, chaleur, transport, communication, etc.).

**437 réacteurs nucléaires** en fonctionnement dans 32 pays du monde produisent 4,8% de l'approvisionnement énergétique mondial.

**Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et la sûreté de la gestion des déchets radioactifs, 1997:** « convention incitative ».

**Que penser de la participation du public** concernant la gestion des déchets radioactifs en France? Pourrait-on s'inspirer du droit des peuples autochtones?

# Plan

---

## **1. La participation du public à la gestion des déchets radioactifs en droit nucléaire**

1.1 Les règles du droit français

1.2 Les règles du droit canadien

## **2. La participation du public en droit des peuples autochtones**

2.1 L'obligation de consultation et d'accommodement

2.2 Les ententes sur les répercussions et les avantages (ERA)

# 1. La participation du public à la gestion des déchets radioactifs en droit nucléaire

---

## 1.1. Les règles du droit français

L'**ANDRA** est chargée des opérations de gestion à long terme des déchets radioactifs.

Loi du 18 juin 2006: choix du **stockage en formation géologique profonde** pour les déchets de haute activité à vie longue.

Centre industriel de stockage géologique (**Cigéo**)

Un processus de participation du public « **classique** » pour un projet d'**exception**.

# 1. La participation du public à la gestion des déchets radioactifs en droit nucléaire

---

## 1.1. Les règles du droit canadien

Energie nucléaire = **compétence fédérale**

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Société de gestion des déchets nucléaires

Gestion adaptative progressive: un processus de **sélection des communes intéressées par le stockage** en formation géologique profonde

## 2. La participation du public en droit des peuples autochtones

### 2.1 L'obligation de consultation et d'accommodement

L'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*:  
1. « Les droits existants – ancestraux ou issus de traités – des peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmés ».

*Nation haïda c. Colombie-Britannique, 2004*:  
obligation de consultation et, le cas échéant, d'accommodement, lorsque l'on envisage une conduite susceptible d'avoir des effets préjudiciables sur des droits ancestraux ou issus de traités, établis ou potentiels.

## 2. La participation du public en droit des peuples autochtones

### 2.1 L'obligation de consultation et d'accommodement

La pratique de la CCSN concernant la consultation

Rencontres communautaires, visites de sites, participation aménagée aux audiences publiques, études, soutien financier pour expertise, traduction, interprétation.

Exemples d'accommodements

Ajustements, atténuations, dédommagements financiers, rejet du projet.



## 2. La participation du public en droit des peuples autochtones

### 2.2 Les ententes sur les répercussions et les avantages (ERA)

Exemples de mesures:

- partage des profits
- attribution de contrats sur une base préférentielle aux entrepreneurs locaux
- protection de l'environnement
- possibilités d'emploi et d'éducation
- développement culturel local
- activités socioculturelles
- santé
- Etc.

## Conclusion

---

**Droit nucléaire: vision technicienne** de la gestion des déchets radioactifs

**Le droit des peuples autochtones pourrait inspirer le droit nucléaire** concernant l'information, la participation et les ententes avec le public.

Un moyen de **favoriser l'acceptabilité sociale des projets.**



UNIVERSITÉ  
LAVAL

**Faculté de droit**

Chaire de recherche et  
d'innovation Goldcorp en droit  
des ressources naturelles et  
de l'énergie

# Gestion des déchets radioactifs et participation du public : pour une démarche inclusive

**Merci pour votre attention !**

[www.drne.ulaval.ca](http://www.drne.ulaval.ca)

 @ChaireDRNE

 @ChaireDRNE

**Christophe Krolik**

Professeur

Titulaire de la Chaire de  
recherche et  
d'innovation Goldcorp en  
droit des ressources  
naturelles et de l'énergie



UNIVERSITÉ  
LAVAL